

Or, un des pires ennemis qui menacent la société, et qui l'empêchent de marcher au nom des principes d'humanité, de logique, de droit et de liberté, l'adversaire qui veut détruire en un jour de folie ce que des siècles d'expérience ont édifié et consacré, c'est le collectivisme.

Il est assez difficile de se reconnaître dans le dédale des publications collectivistes. Les éruditions sont nombreuses et diverses ; tantôt ce sont de simples plaquettes contenant quelques phrases ronflantes, vides de sens ; tantôt d'interminables volumes, dont la lecture est fastidieuse, d'une candeur, d'une naïveté, d'une outrecuidance absolument inouïes.

Lorsqu'on tente la critique d'un de ces ouvrages, en citant quelque phrase marquée, les collectivistes s'écrient, indignés : « Mais nous n'avons jamais dit cela ! Vous prenez vos documents de combat dans l'œuvre d'un cerveau brûlé dont la parole n'engage que lui seul ! Car il est à remarquer que jamais monde ne fut plus dénué que le monde socialiste.

Toutefois, il ne faut pas s'en tenir à ces allégations en matière de sentences, et nous verrons par l'étude du livre cité, ce que vaudraient les destinées promises et dans quel sens le collectivisme ne s'embarrasse de rien.

L'ouvrage de M. Deslinières est fort étendu. En cinq cents pages, parfois documentées, l'auteur nous fait faire le tour de la société future, qu'il nous dépeint à la plan de toute une organisation sociale qui dénote une stupéfiante recherche.

Avec sincérité, je le crois, l'auteur développe sa thèse non sans un certain esprit méthodique. Il classe avec ordre des principes désordonnés. Sans éveiller la moindre émotion, en laissant de côté l'élément philosophique, il va son chemin, ajustant bout à bout de sentencieuses périodes, en reformateur convaincu, mais aussi en secrétaire forcé, d'un implacable illogisme. M. Deslinières est un socialiste autoritaire.

« Nous aurons à côté de chaque direction... un conseil composé des inspecteurs généraux et de représentants des principales usines. La réunion de tous ces conseils formera le Conseil supérieur de l'Industrie, qui sera présidé par le ministre, et auquel seront rattachés les autres conseils généraux nommés par les ouvriers, à raison d'un délégué par chaque industrie.

Ensuite, nous voyons les inspecteurs généraux etc., etc., les contremaîtres, puis enfin, les ouvriers. Le rôle de l'administration, nous dit l'auteur, sera en effet autrement considérable dans la Société collectiviste que dans la Société actuelle ; il deviendra tellement grand que rien de l'organisation actuelle n'en peut donner une idée.

Voilà une perspective alléchante, n'est-ce pas ? Le ministre de l'intérieur a perdu beaucoup de son importance lorsqu'on gouverne très peu et qu'on administre beaucoup. C'est l'âge d'or du fonctionnarisme ! Nos déjà très nombreux fonctionnaires ont tout lieu de se réjouir, car on ne les empêchera plus de danser en rond... de cuir !

Nous commençons aujourd'hui la publication en feuilleton de L'Héritier des Pontcharras par Paul de GARROS. C'est une œuvre dramatique et très émouvante, où l'intérêt captivant n'emprunte rien aux procédés courants des écrivains réalistes.

L'intrigue si simple, si savamment progressive ne prise pas son attrait dans le scandale. Au contraire, l'action se développe loin des situations scabreuses et ne sort jamais des limites assignées au romancier qui écrit pour être lu par tout le monde.

Nous sommes donc persuadés que nos lecteurs accueilleront avec la plus grande sympathie L'Héritier des Pontcharras, qui est une des œuvres les plus touchantes de Paul de GARROS.

Pont-à-Mousson. Un Autrichien, âgé de 45 ans, nommé Hopp et travaillant dans les forges, eut un jour, après boire, l'intention de se suicider, et se jeta dans la Moselle.

Lunéville. M. Joseph Forrier, demeurant rue Sainte-Anne, a gagné un lot de cent mille francs au dernier tirage des obligations de la Ville de Paris.

Pierrepont. MM. Edmond Poligard et Hubert Cortyl, ont été élus conseillers municipaux de la commune de Pierrepont.

Mars-la-Tour. Le glorieux anniversaire des combats de Mars-la-Tour a été célébré, par un temps superbe et en présence d'une affluence considérable.

Frouard. Un enfant de sept ans, Marcel Klein, s'est noyé dans le canal, mercredi dernier, vers trois heures, en voulant puiser de l'eau.

Jarny. On nous écrit : Nous apprenons avec plaisir que les ouvriers victimes de l'accident causé par l'éroulement d'un mur de l'ancienne sacristie sont ou guéris ou en voie de guérison et qu'il n'en restera pour eux aucune infirmité.

Théâtre de Nancy. Dimanche 19 août, à 8 h. 1/2, Les Deux Gosses, grand drame, par Pierre Decourcelle.

Le Directeur-Gérant : Emile DESHAÏS. Nancy. — Imp. A. Crépin-Leblond.

pour les travaux continus de réparation et d'entretien. Le commandant Barbier a fait aussi installer des salles de bains, de douches, si utiles au retour d'un pénible incendie.

La porte Sainte-Catherine. Un de nos confrères demandé à la municipalité de débaptiser la porte Sainte-Catherine pour lui redonner le nom de porte des Volontaires qu'elle porte aux heures les plus sinistres de la Révolution.

L'ancien couvent du Sacré-Cœur. C'est en 1843 que le vénérable Mère Sophie Barat, dont le procès de béatification s'instruit en Cour de Rome, fonda à Nancy, au hiedit Bellevue de Nabécor (aujourd'hui quai de la Bataille), son premier monastère des Dames du Sacré-Cœur.

Le vandalisme va continuer. Au parc Sainte-Marie, près d'un hectare a été déboisé.

Le vandalisme va continuer. Au parc Sainte-Marie, près d'un hectare a été déboisé. Il paraît que les précédents massenres opérés dans les fatals du parc Sainte-Marie n'étaient qu'un prélude.

Le vandalisme va continuer. Au parc Sainte-Marie, près d'un hectare a été déboisé. Il paraît que les précédents massenres opérés dans les fatals du parc Sainte-Marie n'étaient qu'un prélude.

Legos au terrain Blandan, on s'apprête à enlever tout un coin du parc, et justement le plus ombragé.

Cette rue, ainsi que nos lecteurs l'ont vu, s'abouche directement vers le parc, en ligne droite. Que se serait-il pour donner satisfaction aux habitants ? Nous l'avons déjà dit, il suffirait de la prolonger de dix mètres dans la même direction, jusqu'au mur, et d'ouvrir une entrée à l'extrémité.

De telle sorte que les habitants seront obligés de faire un détour énorme s'ils veulent se rendre au parc Sainte-Marie. Il remuerait dans la partie qui les avoisine, et ils devront aller passer par la grille Blandan ou le rue de Graffigny.

MAISON DES MAGASINS RÉUNIS. ENTRÉE LIBRE. Grande Mise en Vente des ARTICLES de CHASSE. Armes de tous systèmes - Munitions complètes. EQUIPEMENTS POUR CHASSEURS & ACCESSOIRES DIVERS. Dépôt de poudre - Fabrication de cartouches.

GRANDS BAINS MARCEAU. Hammam Nancéien. Passage Marceau. Rue de la Commanderie, 56. Rue du Faub. St-Jean, 65. ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE de Premier Ordre. GRANDS BAINS DE VAPEUR. Fumigations - Massage. DOUCHES DE VAPEUR. Douches de Bâges.

Entreprise de Peinture. RAMEL. 61, rue Saint-Nicolas, 61. NANCY. COFFRES-FORTS FICHET. Incincombibles et blindés d'acier. La première marque du monde.

ELECTRICITE. Lumière - Energie - Sonnerie. Téléphone. Installation en tous genres et à forfait. GRAND CHOIX d'appareils de tous styles. DEVIS SUR DEMANDE. L. CHULLER. Electricien diplômé. MAGASINS ET BUREAUX. 6, rue Lafayette, Nancy. ATELIERS. 32, rue de Paris, Nancy.

Nancy-Dentaire. 12, RUE ST-GEORGES (face le Crédit Lyonnais). Fabrica de dents artificielles. INALTEBABLES. J. KOWALEWSKI. Chirurgien-Dentiste. Diplômé de la Faculté de Médecine. Lauréat de l'Institut des Hautes-Etudes de Paris (Section Médicale). Membre du Jury, hors concours, Exposition de Bruxelles.

A LOUER. Bel appartement meublé dans le centre de Nancy. S'adresser, 35, rue des Dominicains. ASSURANCES SUR LA VIE. RENTES VIAGÈRES. Combinaisons spéciales, Avantages supérieurs.

ACCIDENTS du Travail (loi du 9 avril 1898). Assurances du personnel commercial. Assurances contre la Grêle et la mortalité naturelle ou accidentelle du bétail et des Chevaux. SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE ET DE CONSTRUCTIONS A BON MARCHÉ. Constitution d'un Capital. Dotations d'enfants, Acquisitions de terrains et Constructions de maisons par versements mensuels ou autres en 10, 15, ou 20 ans.

Le vandalisme va continuer. Au parc Sainte-Marie, près d'un hectare a été déboisé. Il paraît que les précédents massenres opérés dans les fatals du parc Sainte-Marie n'étaient qu'un prélude. Pour le percement du tronçon de rue en zig-zag que l'on s'apprête à créer, sans utilité, de l'extrémité de la rue Dupont-des-Légas au terrain Blandan, on s'apprête à enlever tout un coin du parc, et justement le plus ombragé.

Le vandalisme va continuer. Au parc Sainte-Marie, près d'un hectare a été déboisé. Il paraît que les précédents massenres opérés dans les fatals du parc Sainte-Marie n'étaient qu'un prélude. Pour le percement du tronçon de rue en zig-zag que l'on s'apprête à créer, sans utilité, de l'extrémité de la rue Dupont-des-Légas au terrain Blandan, on s'apprête à enlever tout un coin du parc, et justement le plus ombragé.

tionnelles des industries qu'elle englobera.

« Nous aurons à côté de chaque direction... un conseil composé des inspecteurs généraux et des directeurs des principales usines. La réunion de tous ces conseils formera le Conseil supérieur de l'Industrie, qui sera présidé par le ministre, et duquel feront partie en outre des délégués ouvriers nommés par les ouvriers, à raison d'un délégué par chaque industrie. »

Ensuite, nous voyons les inspecteurs généraux etc., etc., les contremaîtres, puis enfin, les ouvriers.

« Le rôle de l'administration, nous dit l'auteur, sera en effet *autrement considérable* dans la Société collectiviste que dans la Société actuelle : il deviendra *tellement grand* que rien de l'organisation actuelle n'en peut donner une idée. »

Voilà une perspective alléchante, n'est-ce pas ?

Le ministère de l'intérieur « perdra beaucoup de son importance lorsqu'on gouvernera très peu et qu'on administrera beaucoup... »

Ce sera l'âge d'or du fonctionnarisme ! Nos déjà très nombreux fonctionnaires ont tout lieu de se réjouir, car on ne les empêchera plus de danser en rond... de cuir !

Mais ne vous effrayez pas. M. Jaurès se charge de nous rassurer en nous disant ceci :

« Quand tout le monde sera fonctionnaire, il n'y aura plus de fonctionnaires, et le socialisme sera, pour l'affranchissement de la démocratie et des fonctionnaires eux-mêmes, la suppression du fonctionnarisme. »

Je ne comprends pas très bien. Pas plus d'ailleurs que ce préambule d'un ami de M. Deslinières, qu'il cite dans son ouvrage :

« Je suis collectiviste, parce que je suis au plus haut degré individualiste... »

Qui a le plus grand tort de celui qui écrit ces choses ou de celui qui ne peut les comprendre ? — L'avenir nous le dira.

Et M. Deslinières ajoute :

« D'ailleurs il est excessif de prétendre que même l'Etat actuel est inférieur à la production privée ; les postes et télégraphes, les chemins de fer, les poudres, les tabacs, les manufactures d'armes ne redoutent aucune comparaison avec les établissements privés. »

Et l'on dit que les socialistes ont l'esprit mal fait ! C'est la première fois que les manufactures de l'Etat sont à pareille fête. Dans sa nomenclature enthousiaste, l'auteur n'aurait pas dû négliger les allumettes !

Je croyais naïvement que le monopole de l'Etat consistait essentiellement à nous vendre à des prix fous des produits détestables. Voyez pourtant comme on se trompe.

Bref, nous serions uniquement sous la dépendance totale des politiciens et des fonctionnaires. Voilà le principe fondamental du collectivisme.

E. D. (A suivre).

Nous commençons aujourd'hui la publication en feuilleton de

### L'Héritier des Pontcharras

par Paul de GARROS

C'est une œuvre dramatique et très émouvante, où l'intérêt captivant n'emprunte rien aux procédés courants des écrivains réalistes.

L'intrigue si simple, si savamment progressive ne puise pas son attrait dans le scandale. Au contraire, l'action se développe loin des situations scabreuses et ne sort jamais des limites assignées au romancier qui écrit pour être lu par tout le monde.

Nous sommes donc persuadés que nos lecteurs accueilleront avec la plus grande sympathie L'Héritier des Pontcharras, qui est une des œuvres les plus touchantes de Paul de GARROS.

### CHRONIQUE RÉGIONALE

#### Nancy.

La Municipalité de Nancy va faire procéder à une restauration totale de la jolie porte Désilles, qui en avait grand besoin.

#### Une lettre de M. de Ludre.

M. de Ludre a adressé la lettre suivante au journal *Le Matin* :

Paris le 14 août 1906,

Monsieur le rédacteur en chef,

Le « Matin » d'hier annonçant l'élection de M. le docteur Aimé, au Conseil général, dans le canton de Nancy-Ouest, me classe « nationaliste ».

Or, depuis près de deux ans, sous la précédente législature, à la suite d'un discours de M. J. Lemaitre, que l'on pouvait considérer comme plébiscitaire, nous donnâmes, mes collègues, G. Grosjean, le colonel Rousset, d'autres encore et moi, notre démission du groupe parlementaire de la « Patrie Française ». J'ai toujours été, je suis, je demeurerai républicain, mais pas à la façon, il est vrai, de M. Combes et de ses amis.

Nationaliste aussi, d'après le « Matin », M. Fernbach ? Or, il est le vice-président démissionnaire depuis peu de temps de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle.

Veuillez, Monsieur le rédacteur en chef, publier cette rectification dans votre prochain numéro, et agréer, avec mes remerciements, l'expression de ma plus distinguée considération.

FERRI DE LUDRE,

Député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Nancy.

#### Pont-à-Mousson.

Un Autrichien, âgé de 45 ans, nommé Hopp et travaillant dans les forges, eut lundi, après boire, l'intention de se suicider, et se jeta dans la Moselle.

Un soldat du 69<sup>e</sup> de ligne tenta de le sauver, mais ne put ramener qu'un cadavre.

#### Lunéville.

M. Joseph Forrier, demeurant rue Sainte-Anne, a gagné un lot de cent mille francs au dernier tirage des obligations de la Ville de Paris.

M. et Mme Forrier, qui tenaient un débit, s'étaient retirés des affaires il y a quelques années.

M. Forrier a 77 ans, son épouse est âgée de 60 ans.

#### Pierrepont.

MM. Edmond Puigard et Hubert Cortyl, ont été élus conseillers municipaux de la commune de Pierrepont.

#### Mars-la-Tour.

Le glorieux anniversaire des combats de Mars-la-Tour a été célébré, par un temps superbe et en présence d'une affluence considérable.

Un banquet a eu lieu à la Mairie, sous la présidence de M. le général Langlois, sénateur.

#### Frouard.

Un enfant de sept ans, Marcel Klein, s'est noyé dans le canal, mercredi dernier, vers trois heures, en voulant puiser de l'eau.

On ne retrouva son cadavre qu'après une heure de recherches laborieuses.

Ce pénible accident a douloureusement impressionné la population, et la famille de la petite victime est au désespoir.

#### Jarny.

On nous écrit :

Nous apprenons avec plaisir que les ouvriers victimes de l'accident causé par l'écroulement d'un mur de l'ancienne sucrerie sont ou guéris ou en bonne voie de guérison et qu'il n'en résultera pour eux aucune infirmité.

Les premières informations, publiées par certains journaux avaient singulièrement grossi cet accident quant au nombre des blessés et à la gravité des blessures.

Ces événements, même en ne considérant que leur gravité réelle, sont suffisamment pénibles, pour qu'on ne les exagère pas, et il nous a semblé utile en ce qui concerne celui-ci de le ramener à de justes proportions, et de rassurer ceux qui s'intéressent au sort des blessés.

#### Théâtre de Nancy

Dimanche 19 août, à 8 h. 1/2, *Les Deux Gosses*, grand drame, par Pierre Decourcelle.

Le Directeur-Gérant : Emile DESHAYS.

Nancy. — Imp. A. Crépin-Leblond.

pour les travaux continus de réparation et d'entretien. Le commandant Barbier a fait aussi installer des salles de bains, de douches, si utiles au retour d'un pénible incendie.

Le service médical y trouve également sa place.

Bref, l'installation et l'organisation de la nouvelle caserne de nos sapeurs-pompiers est parfaite.

#### La porte Sainte-Catherine

Un de nos confrères demande à la municipalité de débaptiser la porte Sainte-Catherine pour lui redonner le nom de porte des Volontaires qu'elle porta aux heures les plus sinistres de la Révolution.

Personne à Nancy ne sera de cet avis, et pour plusieurs raisons. Il ne convient pas de rappeler les tristes et sanglants souvenirs de cette lugubre époque, où le vandalisme le plus brutal s'abattit sur tous les monuments religieux et civils de notre cité.

Ce serait ensuite faire une injure suprême au bon roi Stanislas, le philosophe bienfaisant, le généreux Mécène qui a doté la ville de Nancy de cet ensemble majestueux qui fait à la fois notre orgueil et l'admiration de tous les étrangers.

C'est en l'honneur de son épouse, la reine Catherine Opalinska, que Stanislas fit construire en 1752 la belle porte Sainte-Catherine (bien mutilée aujourd'hui), porte qui fut érigée d'abord à la hauteur de la rue des Champs (Godron) et reportée par deux fois plus loin en 1762 et 1768.

Les singuliers terroristes de Nancy qui débaptisèrent presque tous les noms de nos rues à la Révolution donnèrent à la porte Sainte-Catherine le nom de porte des Volontaires, qu'elle n'a aucun droit à porter aujourd'hui et qu'il conviendrait même de faire disparaître du fronton principal.

#### L'ancien couvent du Sacré-Cœur

C'est en 1843 que la vénérable Mère Sophie Barat, dont le procès de béatification s'instruit en Cour de Rome, fonda à Nancy, au lieu dit Bellevue de Nabécor (aujourd'hui quai de la Bataille), son premier monastère des Dames du Sacré-Cœur.

Le second couvent fut ensuite établi dans la rue Stanislas, dans la maison du général Jamont, avant d'aller s'installer dans la rue de la Ravinelle (maison Lucien Hinzelin actuelle).

La chapelle du couvent du Sacré-Cœur au quai de la Bataille, chapelle qu'on devrait conserver pour le nouvel hôpital des tuberculeux de Nancy, est l'œuvre de M. Rossi, architecte à Metz, avec le concours des frères Laurent, sculpteurs et stucateurs à Nancy, en 1843-1845.

Cette belle chapelle — dont le maître-autel orne aujourd'hui l'église Saint-Livier au Pont-d'Essey — fut solennellement bénite par Mgr Menjaud.

La première supérieure de Nancy fut Madame Desmarquest, femme d'élite, assistée de Mesdames de Tinsseau, éducatrices incomparables. La seconde supérieure fut Madame Voitot et les premiers aumôniers, les abbés Georges et Delacour.

Des anciennes élèves de cette lointaine époque existent en Lorraine et se rappellent avec bonheur ces temps si agréables de leur jeunesse en ce magnifique enclos de Bellevue.

#### Le vandalisme va continuer

Au parc Sainte-Marie. — Près d'un hectare à déboiser

Il paraît que les présidents massacrés opérés dans les futaies du parc Sainte-Marie n'étaient qu'un prélude.

Pour le percement du tronçon de rue en zig-zag que l'on s'apprête à créer, sans utilité, de l'extrémité de la rue Dupont-des-Loges au terrain Blandan, on s'apprête à enlever tout un coin du parc, et justement le plus ombragé.

Déjà un nouveau grilleau a été placé pour isoler ce coin sacrifié. Ce dernier forme un vaste triangle limité par la rue Pasteur d'une part, le parc de l'autre, et le terrain Blandan du troisième côté. Sa surface représente près d'un hectare.

Tout cet espace, admirablement boisé, sera livré aux Mèchavens, probablement l'hiver prochain, pour faire place à l'ébène tronçon de rue que l'on amorce en ce moment, qui reliera en biais, la rue Dupont-des-Loges au terrain Blandan — alors que c'est au parc Sainte-Marie qu'elle demande à être rollée.

Cette rue, ainsi que nos lecteurs l'ont vu, aboutit directement vers le parc, en ligne droite. Que ferait-il pour donner satisfaction aux habitants ? Nous l'avons déjà dit, il suffirait de la prolonger de dix mètres dans la même direction, jusqu'au mur, et d'ouvrir une entrée à l'extrémité. De la place de la Commanderie on aurait ainsi une magnifique avenue pour se rendre au parc Sainte-Marie, terminus tout désigné. Le quartier tout entier serait ainsi dégagé, embelli à peu de frais par cette ouverture sur la promenade.

Au lieu de cela, que fait-on ? On est en train de laisser construire une maison juste à l'endroit où la rue Dupont-des-Loges prolongée pourrait déboucher sur le parc ; on emprisonne ce dernier, on en supprime un morceau pour faire dévier le prolongement vers le terrain Blandan — immense terrain vague dont la municipalité ne sait pas encore ce qu'elle fera !

De telle sorte que les habitants seront obligés de faire un détour énorme s'ils veulent se rendre au parc Sainte-Marie. Il sera muré dans la partie qui les avoisine, et ils devront aller passer par la grille Blandan ou la rue de Graffigny.

Pendant que s'agit cette question, si importante pour le quartier, M. le maire est en villégiature, et le maire répond aux intéressés que l'on ne peut rien changer au plan, qui est immuable et définitif.

La réponse est administrative, mais inamovible. Car pendant qu'on amuse les réclamants avec cette formule, on remanie le plan tous les jours.

On a supprimé la rue qui devait aller du rond-point de Graffigny à l'avenue de la Garonne ; on a supprimé une autre rue qui devait traverser en diagonale une autre partie du terrain Blandan, dans la direction des casernes ; on a supprimé enfin l'avenue magistrale de 60 mètres qui devait occuper la partie centrale de ce terrain, de la grille au nouvel hôpital militaire. Cette avenue était assurément ce qu'il y avait de mieux dans le plan. Depuis qu'il a été adopté on ne cesse de le bouleverser ; il n'en est pas un détail que l'on n'ait modifié ; c'est au point que l'ensemble même de l'aménagement du terrain Blandan est remis aujourd'hui en question par la municipalité elle-même. (Voir l'Éclair de l'Est)

Et quand il s'agit d'empêcher une bavue sans nom, qui fera de Nancy la risée de tous les visiteurs, on répond que le plan est définitif ! Cela n'a pas le sens commun.

Voyons, messieurs de la municipalité, il en est encore temps. Nous vous affirmons que ce n'est pas « l'intérêt politique » qui nous fait parler. Qu'elle ne vous empêche pas d'entendre !

P. G.

ENTRÉE LIBRE

# RÉUNIS

# ASSE

## GRANDS BAINS MARCEAU

### Hamмам Nancéien

Passage Marceau

Rue de la Commanderie, 56  
Rue du Faub. St-Jean, 65

### ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

de Premier Ordre

*dans le Parc de la Bataille*

174  
Edouard  
26 Aout

### A travers Nancy

Durant cette période de vacances, où de nombreux Nancéiens ont quitté leur villa, pour les frais ombrages des campagnes ou les plages de la mer, l'administration municipale et divers particuliers font exécuter d'intéressants travaux qu'il importe de signaler.

Outre la porte Désilles, entièrement recouverte d'échafaudages sur ses deux faces, en vue d'une sérieuse et complète restauration artistique, on active la construction du nouveau gymnase municipal et du commissariat du canton nord, à l'extrémité du boulevard Charles V.

En face, on commence à creuser les fondations du nouvel Institut agronomique qui terminera ainsi la rue du Bastion, pendant que l'on continue à enlever des milliers de mètres cubes de terres et de pierres à l'emplacement du futur Institut de physique qui va s'élever en bordure des nouvelles rues Ferri III et Philippe de Gueldres.

Mercredi, on a posé autour de la fontaine monumentale de la place Carnot, huit cubes en pierre blanche, taillés en pointes de diamant, à la place des huit beaux vases que le Conseil municipal avait adoptés et qui produisaient un si bel effet décoratif. On aurait pu, par la même occasion, rétablir les bases carrées, usées et effritées, en partie.

Sur la place Stanislas, on commence la restauration des quatre grilles de Jean Lameur, à l'entrée des rues Gambetta et Stanislas, et l'on active la remise en état des parties de la façade de l'Hôtel de Villé, toutes en piteux état.

La Compagnie des tramways remplace ses rails dans toute la traversée de Malzéville, elle prépare un nouvel embranchement au carrefour du Montet et s'apprête à remplacer également toutes les voies de la rue Saint-Dizier, importante opération qui ne va pas sans les amères récriminations des riverains.

Dans nos églises, malgré la perspective pénible que l'on sait, des travaux sont effectués un peu partout.

A la Cathédrale, on refait toute la toiture de l'abside ; à Saint-Epvre, on vient de replacer un nouveau dallage à l'entrée des portails ; à Saint-Joseph — en vue des noces d'argent de M. le chanoine Petit — on repeint les portes provisoires, on entoure le maître-autel d'une gloire rayonnante et l'on met tout en ordre ; au Sacré-Cœur, on termine la tribune de l'orgue et les sculptures de la crypte.

Dans nos lycées et collèges, de nombreux ouvriers sont occupés aux restaurations nouvelles ; la maison du Bon-Pasteur se transforme en pensionnat Saint-Joseph, avec ouverture sur la rue de l'Oratoire, et les nouvelles casernes du 79 vont se terminer par l'adjonction d'un troisième et dernier pavillon.

### Accroissement des recettes de la Ville

Quand le budget d'une ville est très chargé, les administrés notent toujours avec un plaisir tout particulier les augmentations du chapitre de l'actif. Nul doute que nos lecteurs n'éprouvent ce plaisir quand ils apprendront que grâce aux soins de nos édiles les recettes de la ville viennent d'augmenter de 50 000 fr.

Nos lecteurs savent que la municipalité fait tous les dix ans l'adjudication des chaises sur les promenades et places publiques. Jusqu'ici l'adjudicataire avait été M. Bapst, et il avait payé à la ville, chaque année 5.528 fr., c'est-à-dire 55.280 fr. pour dix ans.

La nouvelle adjudication vient d'être passée à M. Servat, pour le chiffre de 10 010 fr. par an, c'est-à-dire 100.100 fr. pour dix ans. Cela fait donc un bénéfice exact de 56.820 et en chiffres ronds pour les gens moins exigeants 50.000.

Le nouvel adjudicateur, M. Servat, est déjà chargé de l'adjudication des chaises aux Tuileries et au Luxembourg, à Paris. En terminant, nous nous permettrons de faire remarquer que nos édiles, soucieux jusque dans les moindres détails des intérêts de la ville, ont passé le nouveau contrat, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908, dix-huit mois avant l'expiration du contrat actuel.

Le nouvel adjudicateur pourra ainsi prendre toutes ses mesures et satisfaire les légitimes exigences du public nancéien.

Voici, d'autre part, les pris commissionnaires :

MM. Servat, 10,001 fr. ; Picquemat, 8,300 fr. ; Cordonnier, 6,040 fr. ; Bapst, 5,528 fr. ; Silly, 5,501 fr. ; P. Weiller, 5,906 fr. ; Maloisin, 5,106 fr.

### Les travaux du Sacré-Cœur

Nous avons annoncé récemment que tout le gros œuvre de la basilique du Sacré-Cœur était terminé. Les ravaieurs ont déjà ciselé et poli l'étage supérieur d'une des tours — celle qui doit recevoir le colossal bourlon — et les hauts échafaudages descendent lentement tous les jours.

### A propos de la porte Désilles

Monsieur le rédacteur en chef, J'ai lu dans votre journal, que notre municipalité allait faire restaurer notre belle porte Désilles. Je m'en réjouis et je félicite notre municipalité de l'intérêt qu'elle porte à nos monuments historiques. Mais, puisqu'on est en train de restaurer la porte Désilles, je peux bien me permettre quelques petites observations.

D'abord, il devrait être interdit aux voitures de passer sous la porte. Il y aurait qu'à entourer la porte d'un trottoir dont elle occuperait le centre, les voitures passeraient de chaque côté de l'arc. De cette façon, la porte éviterait les dégradations que trop souvent occasionnent les voitures.

Je donne mon idée pour ce qu'elle vaut, mais je ne la crois pas mauvaise. Agrérez, etc.

Un vieil ami de Nancy.

Nous sommes absolument de l'avis de notre correspondant et nous croyons que ce qu'il propose est facile à exécuter.

### L'Avenir de Nancy

Notre concitoyen, M. Lucien Humbert, architecte, l'auteur de « Nancy, Grande Ville », vient de publier une intéressante plaquette sur l'Avenir de Nancy.

Avec son bon sens de Nancéiste, son expérience et ses qualités d'historien et de praticien, M. Lucien Humbert expose ses vues personnelles sur le très prochain avenir de notre cité lorraine.

Ces quelques pages méritent d'être lues et méditées, non seulement par tous les amis de Nancy, mais encore par tous ceux qui ont une part de pouvoir et de responsabilité et qui s'intéressent au développement rationnel de la capitale de l'Est de la France.

Edouard  
26 Aout

180

Edouard  
26 Aout

### Les abords du parc Sainte-Marie Une grosse erreur à éviter

Tout a été dit dans la presse nancéienne pour ou plutôt contre les regrettables transformations du parc Sainte-Marie, morcelé, aréolé, divisé et remanié suivant les be-

Ce sera — d'après la nomenclature municipale communiquée aux journaux — il y a quelques mois — la rue Edmond About. Déjà, M. Biel fils fait construire une maison d'angle à pan coupé en bordure de cette rue neuve. Cela fait le plus déplorable effet. Tous les habitants du quartier protestent contre le tracé boiteux qui n'a aucune raison d'être, et qu'on aurait pu tout

## L'IMMEUBLE ET LA CONSTRUCTION

Dans l'Est

### SOMMAIRE :

Manque du numéro précédent. — Un Lorrain à Marseille : Les Promenades et les Ports. — Nancy : Notre famille du bâtiment. — Région : Vosges ; Syndicat des Entrepreneurs du département des Vosges ; Ardennes. — Modèle de règlement de chantier. — L'Esprit nouveau. — Adjudications : Avis. — Résultats d'adjudications. — Autorisations de bâtir.

### MANQUE DU NUMÉRO PRÉCÉDENT

A cause d'un deuil cruel qui a frappé notre Directeur, par la mort de son frère, notre numéro de la semaine dernière n'a pas pu paraître. Nous connaissons trop bien nos lecteurs pour nous excuser de ce manque exceptionnel ; nous sommes persuadés au contraire qu'ils auront parfaitement compris qu'une telle circonstance était de force majeure.

### Un Lorrain à Marseille

III

#### Les Promenades et les Ports.

Et je m'en vais, flânant par les rues de Marseille, aux noms quelconques de choses ou de célébrités provençales, aux vocables de saints et de saintes (146, s'il vous plaît), aux noms pittoresques et bien savoureux parfois.

Ecoutez plutôt. Au hasard de mes pas, je trouve les rues des Amoureux, du Paradis, Pavée-d'Amour, de la Belle-de-Mai, du Baignoir, des Belles-Ecuelles, Berlingot, Bombinette, des Bons-Voisins, Céleste, de la Cerise, des Cinq-Cents Couverts, du Concordat (hélas !), des Enfants-Abandonnés, de la Fausse-Monnaie, des Folichons, du Grand-Bien, de Gratte-Semelle, places des Hommes et des Huiles, rues de la Lune-Blanche et de la Lune-d'Or, rues Pierre-qui-Rage, du Poids-de-la-Farine, des Quatre-Pâtisiers, des Treize-Coins et des Treize-Escaliers, rues Va-à-la-Mer et Traverse-des-Zéphirs.

En passe, et des meilleures, dans cette étrange agglomération marseillaise qui a absorbé de nombreux villages, ayant conservé leur aspect si morne et si triste de faubourg et de banlieue : Endoume et le

Roucas-Blanc, La Madrague et l'Estaque, Saint-Antoine et la Blancarde, Mazargues et Sainte-Marguerite, Saint-Henri et le Pas-des-Lanciers.

Oh ! ces rues étroites de Marseille, longues et droites pour les unes, tordues et bizarres pour les autres, avec des montées et des descentes, des culs-de-sac et des perspectives singulières, et l'appréhension, pour un homme du Nord, des torrents de pluie en cas d'orage et d'averse diluvienne.

Heureusement qu'il ne pleut pas comme chez nous à Marseille ; car je plaindrais les maisons de certaines rues entre la rue de Rome, le Cours Lieutaud et le boulevard Notre-Dame.

La ville de Marseille a de magnifiques promenades qui font vite oublier nos mesquineries de la Pépinière, du Cours Léopold et du pauvre Parc Sainte-Marie de Nancy.

C'est d'abord le Vieux-Port avec ses larges quais où grouille une foule toujours renouvelée, puis les quais immenses de la Joliette, avec les boulevards de la Major et Maritime, promenade merveilleuse et qui laisse à l'observateur de précieux souvenirs.

C'est ensuite et surtout la délicieuse promenade du Pharo, jardin d'amour de l'ancien palais de Napoléon III, dominant une anse où s'abritent les pêcheurs à la sortie du Vieux-Port ; c'est le vaste parc Borély, donné récemment à la ville, puis le jardin splendide de l'Exposition coloniale, l'ancien Champ-de-Mars, relié au centre de la ville par des allées féeriques de plusieurs kilomètres, des allées larges de 60 à 70 mètres au moins et ombragées par des rangées d'arbres séculaires : les allées du Prado, promenade unique en France, et que sillonnent sans cesse les cars bondés du tramway.

Les deux ports de Marseille sont une curiosité de tous les instants. Il y fait bon passer des heures, le long des quais, à voir les navires en partance, les paquebots entrant lentement dans les divers bassins, les voitures à l'affût des arrivants, ahuris et dépayés sur la terre ferme, les partants éplorés et inquiets, les bateaux de pêche ou de plaisance, les vendeurs de moules, d'huitres, de clovisses, de bêtes gluantes de toutes sortes, carapaces et coquilles, choses molles que les portefaix et les matelots arrosent de vinaigre et hument à plein gosier.

Et les gamins qui courent parmi les barques, et les noirs, les jaunes, les blancs et les bruns, et les costumes les plus bizarres et les plus disparates, et cette forêt de mâts qui sort de l'eau bleue et ces fumées qui s'échappent des cheminées et toute cette animation prodigieuse des deux ports de Marseille... un rêve de féerie quand on l'a vue et qu'on a essayé de la comprendre un tantinet.

A même les dalles du port marseillais, des grues énormes déchargent les fonds de cale, des wagons s'empressent de denrées coloniales ; il y a des parcs grillagés où l'on empile des vaches ahuries et des moutons tuberculeux ; il y a des bassins où par centaines, les paquebots soufflent et ahanent, avant leur prochain départ pour les Orients extrêmes et les mers lointaines.

C'est un rêve, un rêve d'agitation, de bruit et de vie intense ! L'énergie d'une race, on la retrouve ici, toute... et quelle race !

A l'intérieur de Marseille, il est une autre promenade, assez peu fréquentée et d'ailleurs bien mal tenue, c'est le Jardin zoologique entourant le superbe palais de Longchamps.

C'est tout en haut de la ville, entre des boulevards aux platanes immenses — et qui ne sont pas châtés misérablement comme ceux de Nancy. — Il y a des dépressions de falaises qu'on a voulu utiliser savamment ; il y a des cages à lions, à loups et à ours ; il y a des flamants roses et des grues cendrées, tout un monde d'animalités rares, autrement campées et hospitalisées que dans l'ignoble carré dit zoologique de la Pépinière de Nancy — une honte que l'éminent Emile Gebhardt a stigmatisée éloquemment dans sa préface au bel ouvrage de Lucien Humbert, sur Nancy-Grande-Ville.

Un sympathique adjoint de Nancy — il en est deux et demi sur cinq — m'avait demandé de donner, en une série de lettres, mes impressions sur Marseille, avec comparaisons favorables ou défavorables pour Nancy. — Jusqu'à présent, j'ai dû faire l'éloge de Marseille en disant pourtant certaines vérités — on dit que la vérité blesse, tant pis — ; mais je me rattraperai en célébrant comme il convient nos monuments nancéiens et les bienfaits de son édilité : pavages, égouts, éclairage, etc.

Mais Nancy aura bien des choses à

179  
Edouard de la  
26 Août

### A travers Nancy

Durant cette période de vacances, où de nombreux Nancéiens ont quitté leur ville, pour les frais ombrages des campagnes ou les plages de la mer, l'administration municipale et divers particuliers font exécuter d'intéressants travaux qu'il importe de signaler.

faire encore pour atteindre au niveau de Marseille, en ce qui concerne les promenades et les boulevards.

Les boulevards, larges, aérés, plantés de grands et beaux arbres verts, sont légion dans Marseille. Il y a à profusion des bancs et encore des bancs, presque toujours occupés, savez-vous, par cette population cosmopolite, qui semble vivre de soleil et de l'air du temps.

Il y a, au-dessus de la Cannebière, les allées de Meilhan et des Capucines, se réunissant devant l'église des Réformés, et ornées du Monument des Mobiles des Bouches-du-Rhône; il y a les superbes boulevards aux frondaisons épaisses, de la Magdeleine et de Longchamps, l'immense boulevard National, les boulevards d'Aix, de Paris, Notre-Dame, Lieutaud et Belsunce, le Cours Saint-Louis et le Prado, les boulevards Rabateau et de la Corderie, que sais-je encore... de vivantes et larges artères où semble couler toute la vie marseillaise, des boulevards animés, pleins de monde, où l'on chante en plein air, où l'on flâne, où l'on cire des souliers, où l'on vend des journaux, où l'on erre délicieusement aussi en quête d'aventures.

Marseille a deux manières de ruisseaux qu'on appelle le Jarret et l'Huveaune, et qui se vont jeter en mer à une plage du Prado, où les gens se baignent, le long de cette autre promenade — un rêve enchanté — qu'est la promenade de la Corniche.

Qui n'a pas vu la Corniche de Marseille n'a rien vu. C'est une promenade à faire en tramway et qui n'a sa pareille nulle part, vrai kaléidoscope où l'image change à tout instant!

Et quelles images! Du boulevard de la Corderie au Prado, au Casino de la Plage (oh! ces horribles cris de: Gomme russe, la gomme russe!) et à la Madrague du phare de Planier, c'est un perpétuel enchantement.

Imaginez une route taillée dans le roc, au-dessus des flots de la mer azurée, qui vient battre les blanches falaises. Ce chemin tourne et s'en va, à des lieues, contournant les côtes, les collines, coupant les vallons et les creux, et permettant de tout voir, de jouir de tout, de s'enivrer de tout... de la rade et des ports, des îles d'If et Pomègue, du Frioul et des phares éloignés, qui, la nuit, sont du plus magique effet et sont la sauvegarde des paquebots en ces parages semés de récifs.

Voici le chemin qui tourne au-dessus des Catalans, des cabanons apurés, agrippés le long des roches à perte de vue; voici les îles des Pendus, Malmousque, Endoume et le Roucas-Blanc, les anses de la Fausse-Monnaie et de l'Oriol, les bains du Roucas-Blanc et la jolie plage sablonneuse du Prado.

C'est absolument merveilleux... et je dirai volontiers que Marseille, sans la Cannebière, serait encore Marseille, mais sans la Corniche, ce ne serait rien du tout.

Cette corniche, on la voudrait parcourir jour et nuit, la nuit surtout, quand les vagues, poussées par le mistral, viennent déferler jusqu'aux cars du tramway, et que brillent, étoiles filantes, les feux tournants du phare de Planier.

L'animation sur les promenades de Marseille est extrême, surtout à la Cannebière, à Saint-Louis, devant la Bourse, aux Allées de Meilhan et le long du Cours Belsunce, refuge des flâneurs et aussi des apaches, maîtres nocturnes de Marseille, où les crimes sont la monnaie quotidienne des faits divers des journaux locaux.

En cinq jours, j'ai entendu parler de six assassinats et d'une infinité d'attaques nocturnes; mais cela n'a pas d'importance... on vit, on va à ses affaires ou à ses plaisirs; les cafés regorgent de buveurs d'absinthe et de picon-grenadine, les restaurants ne savent à qui répondre, aioli ou bouillabaisse, œuf glissé ou poivrade, clovisses ou aubergines, poulpes frits ou tomates — pommes d'amour, comme ils disent là-bas.

Oh! ces restaurants de Marseille, aux couverts douteux, aux assiettes poussiéreuses, le long du vieux port, aux petits flacons de vin trop fort, aux longues baguettes de pain sans goût, aux carafes frappées qui se vidant en un clin d'œil... pendant que les gens suent, congestionnés, et que, par les portes grandes ouvertes, des chanteurs des rues, des musiciens ambulants, garçons paresseux et de mœurs louches, viennent seriner d'assommantes ariettes!

Ce qu'il y a d'intéressant à Marseille, c'est son admirable réseau de tramways, un réseau que toutes les villes de France peuvent lui envier, et qui rendrait cent points contre un au réseau de Nancy, si mal combiné et organisé.

Les tramways de Marseille ont un personnel de 2,500 employés, avec une brillante fanfare que j'ai entendue trois fois à l'Exposition coloniale.

Le réseau, comprenant une trentaine de lignes (à 2 sous pour 10 et même 14 kilomètres) est admirablement bien entretenu. Les voitures ont toutes des remorques, toujours prises d'assaut; il n'y a jamais d'accident de perche ou de fil; les départs se succèdent toutes les cinq minutes, avec des arrêts fixes et des arrêts facultatifs, et le service fonctionne jusqu'à deux heures du matin, pour reprendre à quatre ou cinq heures.

C'est quelque chose de prodigieux que ce réseau des tramways marseillais, qui vous permet de faire d'immenses trajets

La nouvelle adjudication vient d'être passée à M. Servat, pour le chiffre de 10 010 fr. par an, c'est-à-dire 100.10 fr. pour dix ans. Cela fait donc un bénéfice exact de 56.820 et en chiffres ronds pour les gens moins exigeants 50.000.  
Le nouvel adjudicataire, M. Servat, est déjà chargé de l'adjudication des chaînes aux Tuileries et au Luxembourg, à Paris.

en quelques heures et de faire ainsi connaissance avec les points extrêmes de la banlieue.

J'aurais voulu parler ici en détail des magnificences de l'Exposition coloniale de Marseille; mais je réserverai deux articles spéciaux pour la revue de l'Exposition de Nancy, et je terminerai dimanche prochain ces notes rapides sur Marseille par quelques observations sur l'édilité marseillaise: la construction des maisons, les égouts, l'éclairage, les cars de la Durance, tous les travaux de voirie que j'ai pu étudier sur place.

De ce côté, la ville de Nancy n'a pas à redouter de fâcheuse comparaison; que MM. Gérard et Imbeaux se rassurent!

(A suivre) Emile BADEL.

## NANCY

### Notre Famille du Bâtiment.

Le frère de notre Directeur, M. Edouard Remy Jacquemin, ancien architecte à Metz, est décédé dans sa ville natale, le 15 août, dans sa soixante-troisième année.

Ses obsèques ont eu lieu le 18 août, dans l'église Saint-Martin, sa paroisse, au milieu d'une véritable manifestation des vieux Messins et des établissements charitables pour lesquels le défunt personnifiait le plus inébranlable et le plus fidèle attachement.

Il n'a quitté définitivement Metz, sa malheureuse cité, que le jour de son enterrement pour reposer en terre française, à Nancy, où son convoi a également été suivi par une nombreuse assistance, principalement composée de la forte colonie messine de cette ville et de la famille du bâtiment à laquelle son nom était connu aussi comme architecte-entrepreneur, fils, père et frère d'architectes nancéiens.

Remy Jacquemin était l'aîné des sept enfants de Claude Jacquemin, déjà architecte-entrepreneur à Metz, le constructeur de la basilique Saint-Epvre, fixé à Nancy depuis l'annexion, pour conserver ou faire reconquérir à ses autres enfants la qualité de français. Les débuts de Claude Jacquemin avaient été des plus modestes puisqu'il avait commencé par porter l'oiseau; mais, au fur et à mesure que, grâce à des qualités rares, à un travail opiniâtre et à une probité scrupuleuse, le père avait avancé dans sa profession, le fils aîné, dès son plus jeune âge, avait du travailler à la prospérité paternelle.

Remy Jacquemin, entré dans les bureaux de son père à l'âge de treize ou quatorze ans, lui rendait déjà des services, tout en poursuivant ses études

180  
Et spécialement  
26 Août

### Les abords du parc Sainte-Marie Une grosse erreur à éviter

Tout a été dit dans la presse nancéienne pour ou plutôt contre les regrettables transformations du parc Sainte-Marie, morcelé, agencé, divisé et remanié suivant les besoins et les idées successives du conseil municipal.

A l'heure actuelle, on termine les grilles aux principales entrées: avenue de la Gare, rue tronquée de la rue Durival, rue Mme de Graffigny, etc.

Ce qui fut le parc ombreux de Sainte-Marie, n'est plus qu'un grand square ensoleillé, aux trop nombreuses et trop larges allées, qui se coupent et se recoupent en une infinité de tronçons.

Une centaine de bancs sont épars au soleil au bord des pelouses, sans nul souci des ombrages propices.

On a déjà protesté et avec raison contre la regrettable entrée de la rue de Graffigny qui a fait dévier à nouveau une très méchante rue, au numérotage faussé, ayant déjà une première déviation des plus étranges. Cette rue ressemble aux tronçons épars d'un serpent... On pourrait croire qu'un tremblement de terre a passé par là, et d'une seule ligne droite, a fait trois lignes divisées depuis la place de la Croix-de-Bourgogne.

La rue de la Croix-de-Bourgogne commence officiellement à la rue de la Commanerie et se termine à la rue de l'Etang (limite des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections). Or, la rue de Mme de Graffigny devrait avoir un numérotage différent de celui de la rue de la Croix-de-Bourgogne, ce qui n'existe pas et prête le flanc à bien des erreurs.

#### Autre chose:

On sait que la municipalité, revenant sur un vote acquis, serait dans l'intention, très prochainement, de conserver le terrain des Sœurs de la « Doctrine », dit terrain Blandan et — non pas de l'unir et de l'annexer — mais de l'accoler au parc Sainte-Marie pour en faire un second parc, séparé du premier par une large rue, aux dépens du petit bois avoisinant la rue Pasteur.

Si cette nouvelle idée se réalise, le morcellement prévu et transmis au ministère, du terrain Blandan, n'aura pas lieu, et adieu l'école de pharmacie et les rues, et cette magnifique avenue René d'Anjou, de 40 mètres de largeur, qui devait réunir le parc Sainte-Marie à la façade du nouvel hôpital militaire.

Ajoutons, pour être précis, que d'importantes abatages de très beaux arbres ont été faits dans le parc Sainte-Marie, juste en prévision de cette avenue, et que la grille de clôture forme là un vaste hémicycle avec trois larges portes de sortie sur l'avenue projetée.

Le public aurait vu avec plaisir l'adjonction complète du terrain Blandan au parc Sainte-Marie, à condition de former de l'ensemble un seul tenant.

Mais telle n'est pas l'idée de la municipalité, et les amis du Nouveau-Nancy se sont émus des regrettables projets qui consistent à maintenir isolées les deux parties, et à créer une route entre deux grilles, de la rue Pasteur à l'avenue de la Gare, à peu près entre les rues Dupont-des-Loges et la nouvelle rue Haxo qui prend au-delà du quartier Donop.

Si l'on n'est pas hâte, le mal sera bientôt sans remède.

On connaît la rue Dupont-des-Loges et son prolongement direct, la rue Kléber, qui viennent aboutir à la place de la Commanderie, dans l'axe même de la tour presque millénaire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le seul vestige du Nancy primitif en ces parages occidentaux qui — chose curieuse — sont devenus le Nouveau-Nancy du XX<sup>e</sup> siècle.

Or, malgré les avis et les réclamations des intéressés, la municipalité veut créer une rue qui coupe en biais la rue Pasteur, juste au dessus de la rue Dupont-des-Loges, rue qui va mourir pour le moment au mur de clôture du parc Sainte-Marie, la même où le petit bosquet du fond est le plus touffu et le plus délicieux.

Cette percée était prévue dans l'aménagement ancien du terrain Blandan, mais, la maintenir avec le nouveau projet, ça n'a plus de sens, car cette rue devra ensuite traverser le bois, qu'on sera obligé d'abattre en entier, puis elle se redressera à nouveau, à 100 mètres plus loin et longera la grille récemment posée jusqu'à l'avenue de la Gare.

Etude de l'Est  
26 Août

180  
Ce sera — d'après la nomenclature municipale communiquée aux journaux il y a quelques mois — la rue Edmond About.  
Déjà, M. Biet fils fait construire une maison d'angle à pan coupé en bordure de cette rue neuve. Cela fait le plus déplorable effet. Tous les habitants du quartier protestent contre le tracé boiteux qui n'a aucune raison d'être, et qu'on aurait pu tout au moins créer en ligne droite dans le terrain voisin de la maison Perrin. Le dévoué président du comité du Nouveau Nancy s'est fait l'interprète de ces plaintes. Mais à l'hôtel de ville, on ne veut rien entendre.

Il n'est pas cependant admissible que pour une chinoiserie administrative — la Ville assure que son emprunt lui serait refusé, si elle n'ouvrait pas cette rue boiteuse — on veuille ainsi, de parti-pris, défigurer ce quartier et mutiler à plaisir ce pauvre parc Sainte-Marie, qui n'est déjà plus que l'ombre de lui-même et que l'on va encore amputer de sa belle et délicieuse avenue sur la rue Jeanne d'Arc.

On comprend maintenant l'exaspération des Amis du Nouveau-Nancy qui protestent avec énergie contre ce vandalisme bien inutile et qui s'apprennent à saisir la préfecture, la commission des sites et le ministère compétent de leurs justes doléances contre ces percées inutiles et ces projets constamment repris et mal agencés — car les plans municipaux, soi-disant intangibles à cause de l'emprunt, ont déjà été remaniés bien davantage.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui intéresse toute la ville de Nancy.

### Le château d'eau de la place Carnot

On sait que depuis quelque temps déjà l'administration municipale avait songé à orner les dés placés aux angles du bassin octogone de la place Carnot, de vases Médicis, ou de motifs décoratifs en bronze.

Des échantillons furent même placés sur les dés à décorer.

Le service de l'architecture ne s'est arrêté à aucun de ces deux projets, il se rallie à un troisième modèle en pierre de taille simulant un léger cône triangulaire.

Ces nouveaux motifs viennent d'être scellés sur les dés.

Afin qu'ils ne jurent pas trop avec les tailles déjà patinées du bassin, on a enduit les extrémités nouvelles des dés d'un léger badigeon à base de ciment de Portland.

### Le vandalisme continue

#### Suite. — Lettre d'un habitant du Nouveau Nancy

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Malgré les protestations dont vous avez bien voulu vous faire l'écho, la maison que la municipalité laisse construire entre la rue Dupont-des-Loges et le parc Sainte-Marie, est déjà sortie de terre. Dans quelques jours, il sera trop tard pour intervenir utilement.

Personne ne peut comprendre comment on a pu concevoir cette idée saugrenue de prolonger obligamment la rue Dupont-des-Loges, pour aboutir au terrain Blandan, en supprimant sans aucun profit un hectare de parc, tandis qu'il était si facile de la prolonger en ligne droite jusqu'au parc lui-même, avec une entrée monumentale dans l'axe de la rue.

A la place où devrait s'ouvrir cette entrée, on aura la vue d'une maison placée en travers. Les habitants n'auront même plus l'agrément des massifs de verdure que l'on aperçoit actuellement au-dessus de mur, attendu que l'on en supprimera la plus grande partie pour livrer passage au prolongement en biais que l'on a tracé à côté; la maison nouvelle masquera le reste.

C'était bien la peine de dépenser deux millions pour acheter un parc au cœur du Nouveau Nancy, si c'était pour en dérober la vue et le cachant derrière des maisons.

Vous dites, dans votre dernier numéro, que la mairie objecte que le plan est définitif. Dans le quartier, on ajoute que la municipalité exprime la crainte de voir ajourner l'autorisation d'emprunt son emprunt, si elle modifiait quelque chose aux plans du parc et du terrain Blandan.

131  
Je vous ferai observer que c'est à un pré-jurte qui ne tient pas debout. Le prolongement en ligne droite que nous demandons ne toucherait en rien au plan ; il suffirait d'abattre un pan de mur du parc et de le remplacer par une grille, sans la rue Dupont-des-Loges et de la place de la Commanderie.

Quant au tronçon de rue oblique allant rejoindre le terrain Blandan, rien ne force la municipalité à y renoncer, quel qu'il soit absolument inutile. Qu'elle le laisse provisoirement sur le papier, puisqu'elle y tient tant. Ce que le quartier demande, c'est l'achat de quelques mètres de terrain entre la rue Pasteur et le Parc, afin de pouvoir ménager une issue à celui-ci, dans l'axe de la rue Dupont-des-Loges. Cela n'a rien de voir avec le plan, et cela n'y change rien. Si pauvre que soit la ville, elle doit pouvoir prendre quelques milliers de francs sur son budget annuel pour dévaloir à la propriété de la maison projetée et l'amener à construire un peu plus loin, sans avoir besoin pour cela des fonds de l'emprunt. Agréés, etc.

Un habitant du Nouveau-Nancy.

Nous n'ajouterons rien à cette lettre, qui est déjà très clairement la question. Nous demandons seulement si la manie de tracer dans le Nancy nouveau ces bouts de rue en zig-zag, dont André Hallays s'est si fort étonné, et celle de faire passer les voies publiques à côté des proménades, alors qu'elles y conduiraient directement, prévaudra longtemps encore contre les belles traditions du Nancy de Stanislas.

Figurez-vous la rue Jacquot écartant la Populaire pour s'en aller rejoindre obliquement la rue Claudet, en supprimant une partie de la promenade, et vous aurez une idée de ce que la municipalité veut faire aux dépens du parc Sainte-Marie. P. G.

Et républicain  
27 août

#### A propos d'un commissariat de police

Nancy, le 25 août 1906.  
Monsieur le directeur,  
Je crois rendre un service signalé à la municipalité d'abord, au public ensuite, en vous priant d'insérer cette lettre. Voici en quelques mots ce dont il s'agit :

La ville vient de faire commencer les fondations d'un commissariat de police dans le quartier de la Commanderie.

On avait cru d'abord, même à la voirie, que le nouveau bâtiment serait construit en bordure de la place de la Croix-de-Bourgogne, à l'angle formé par la rue particulière dite Courbet.

Il n'en est rien, on construit le nouveau commissariat, rue de la Croix-de-Bourgogne, contre la maison Vidiger.

Or, lorsqu'un particulier étranger au quartier aura besoin de s'adresser la nuit, dans un cas urgent, grave, au bureau de police, il ne le trouvera pas s'il ne connaît le quartier de la Commanderie à fond.

En face de ce commissariat se trouve encore un immense bâtiment industriel qui, les jours sombres, forcera le magistrat de ce commissariat à allumer sa lampe à deux heures de l'après-midi !

Cette absence relative de jour est plutôt déplorable pour un bâtiment appartenant à la ville.

Puisque l'on dispose de terrains, pourquoi ne pas prendre un lot en façade sur la place de la Croix-de-Bourgogne ?

Les fondations du nouveau bâtiment ne sont pas encore faites. On pourrait aviser, il est encore temps.

Daignez, etc...  
Un nancéiste

Edouard Rollé  
28 août

#### La toilette de Nancy

On apprendra avec plaisir que, pour se conformer à divers articles du règlement de police, la municipalité vient de donner l'ordre de faire enlever toutes les affiches qui sont encore apposées sur les monuments et les maisons particulières et qui sont un outrage à la beauté de Nancy.

MM. Aimé et Fernbach devront payer les frais de cette opération qui s'impose, à l'heure où de nombreux étrangers viennent visiter Nancy la Coquette.

Toutes ces affiches multicolores qui enlaidissent nos rues, devront disparaître pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Enfin, bien des façades et des murs ont besoin d'être recrépis et blanchis, toujours d'après la loi et les règlements de police. M. l'adjoint Mercier, de retour de sa villégiature, a l'intention de s'occuper sérieusement de cette question afin de rendre à Nancy cet air coquet qu'elle ne connaît plus en certains quartiers.

#### Les nouvelles Prisons

On sait que la prison actuelle de Nancy, construite en haut de la rue Charles III, doit prochainement disparaître, par suite du plan d'alignement de la ville, et de la création de deux nouvelles rues.

Le département de Meurthe-et-Moselle, à qui appartiennent les constructions actuelles, a décidé de les remplacer par une prison ou maison d'arrêt, suivant le régime de la détention individuelle.

La surface actuelle de la prison est de 12,342 mètres carrés. On pense revendre ce terrain à la ville pour ses deux rues 85,000 et le reste à des particuliers pour 520,000 francs.

La nouvelle prison à construire par M. Bourgon, architecte départemental, coûtera environ 1,500,000 francs, dont 300,000 fournis par l'Etat.

M. Bourgon préconise trois emplacements : le premier, appartenant à M. de Scitivaux, à côté de la ferme de la Chiennerie, deux hectares, qui seraient cédés pour 130,000 francs ; le second, situé rue du Général-Duroc, près de la Chiennerie, pour 150,000 francs ; enfin le troisième, moins favorable, au faubourg Saint Georges, sur la rive gauche de la Meurthe, 27,000 mètres carrés pour 220,000 francs, avec les remblais nécessaires.

Ces divers projets vont être étudiés sérieusement avant le mois d'avril 1907.

#### Autour du parc Sainte-Marie

La mutilation du parc et l'opinion. La presse est unanime.

Nous avons eu raison de compter sur le bon sens et le sens artistique de nos concitoyens. Les protestations publiées dans nos numéros des 14 et 24 août contre les mutilations dont le parc Sainte-Marie est menacé, par l'extinction d'un ridicule tronçon de rue, ont trouvé de l'écho dans l'opinion et dans la presse nancéienne.

L'Impartial du 26 publie, de son côté, la lettre suivante :

Les nombreux habitants de la rue Kléber, de la rue Dupont-des-Loges, ainsi que des rues adjacentes, sont préoccupés actuellement d'une question très urgente :

Nous voulons parler de la maison que l'on commence à bâtir en face de leur rue, à l'endroit où les habitants espèrent que l'on ouvrirait une issue leur permettant l'accès direct du parc Sainte-Marie.

Au lieu de cela, on laisse élever une construction importante qui rendra cette ouverture impossible et l'on fait dévier le prolongement de la dite rue dans le sens du terrain Blandan, qui ne les intéresse pas.

Cette déviation, outre qu'elle nous enlève toute perspective et toute possibilité de communiquer directement avec le parc, supprimera tout l'angle nord de cette promenade y compris plus de 500 pieds d'arbres.

On nous dit que le plan comporte cette destruction. Mais, quand un plan est défectueux, on le modifie. Il suffirait d'acheter l'emplacement de la maison à construire ; on attendrait sans doute qu'elle soit terminée pour y songer. Il n'est pourtant pas plus difficile d'acheter cet emplacement que celui d'à côté, où l'on veut faire dévier la rue.

L'Est républicain s'est ému à son tour. Malgré la bienveillance de notre confrère pour la municipalité qu'il a contribué à faire élire, il ne peut s'empêcher de protester comme nous contre la construction de la maison qui va intercepter toute communication entre la rue Dupont-des-Loges et le parc Sainte-Marie et contre les mutilations qui s'approprient. Voici ce qu'en peut lire dans son numéro du 27, sous le titre : Une grosse erreur à éviter :

On connaît la rue Dupont-des-Loges et son prolongement direct, la rue Kléber, qui viennent aboutir à la place de la Commanderie, dans l'axe même de la tour pressée millénaire des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, le seul vestige de Nancy primitif en ces parages occidentaux qui — chose curieuse — sont restés devenus le Nouveau-Nancy du XX<sup>e</sup> siècle.

Or, malgré les ardeurs et les réclamations des intéressés, la municipalité veut créer une rue qui coupe en biais la rue Pasteur, jette au dessus de la rue Dupont-des-Loges, rue qui va mourir par le moment au mur de clôture du parc Sainte-Marie, là même où le petit bosquet du fond est le plus touffu et le plus délicieux.

Cette percée était prévue dans l'aménagement ancien du terrain Blandan, mais, la maintenant avec le nouveau projet, ça n'a plus de sens, car cette rue devra ensuite traverser le bois, qu'on sera obligé d'abattre en entier, puis elle se redressera à nouveau, à 100 mètres plus loin, et longera la grille récemment posée jusqu'à l'avenue de la Garance.

... Déjà, M. Blet fils fait construire une maison d'angle à peu près en bordure de cette rue neuve. Cela fait le plus déplorable effet. Tous les habitants protestent contre le tracé boiteux qui n'a aucune raison d'être.

... On comprend maintenant l'exaspération des Amis du Nouveau-Nancy qui protestent avec énergie contre ce vandalisme bien inutile et qui s'approprient à saisir la préfecture, la commission des sites et le ministère compétent de leurs justes doléances contre ces percées inutiles.

On voit que le mouvement de protestation s'étend de plus en plus. Espérons qu'il deviendra irrésistible. Mais qu'on se hâte. La maison Blet s'élève avec une rapidité qui contraste avec les lenteurs municipales. Chaque jour qui s'écoule augmente la difficulté, alors qu'il eût été si facile de s'entendre avec le propriétaire avant que la construction fût commencée.

Le conseil municipal se réunit jeudi à trois heures. Souhaitons qu'il s'y trouve, en dehors de toute question de parti, un conseiller assez sage pour la réputation de Nancy pour exposer à ses collègues l'incroyable bavage qui se prépare, et qu'il parvienne à les en détourner.

Nous avons fait interviewer samedi M. l'adjoint Gérard, qui n'a pas paru très éloigné de partager notre avis.

Nous publierons cette interview dans un prochain numéro. Elle achèvera d'éclaircir le sujet.

Disons seulement, dès aujourd'hui, que toute question de tracé de rue et d'aménagement du terrain Blandan mise à part, il est une mesure qui, à notre avis, s'impose immédiatement si l'on veut éviter une série de hèles irréparables :

Il faut à tout prix éviter de murer l'entrée du parc Sainte-Marie dans l'axe de la rue Dupont-des-Loges, il faut obtenir que le terrain qui fait face à cette rue reste libre, soit en faisant appel au désintéressement de M. Blet, soit en provoquant immédiatement une déclaration d'utilité publique.

Quant à la rue bicorne qui espartirait l'angle le plus ombragé du parc, — la rue Edmond About, puisqu'on en a infligé le passage à cet homme d'esprit, — nous sommes bien certain qu'il ne se trouvera personne pour en réclamer l'extinction, figuré-alle sur tous les plans du monde.

#### Hodographie locale

Bravo le barde ! — Meltons, Philippe de Gueldre à côté de son noble époux. — Pas de noms du moyen-âge dans le Nouveau-Nancy. — René d'Anjou à la Ville-Vieille. — Un peu de logique. — Une rue Ch. Courbe.

Notre journal eut l'amabilité d'insérer ma récente lettre sur la question des rues Saint-Julien, D'Ériol, Emile Gallé.

Permettez-moi de profiter de la saison des vacances pour revenir sur ces questions d'hodographie nancéienne, toujours à l'ordre du jour, surtout quand nous avons pour nous tenir en haleine et nous exciter de sa noble ardeur un bon barde comme M. Emile Badel.

Cet excellent continuateur des traditions de Guierrier de Dumast, Ch. Courbe et Louis Lallement, proteste avec raison contre le sans-gêne et l'indolence de ceux qui viennent de laisser transcrire par des émailleurs sur la classique plaque bleue : rue *Bussompierre* avec un accent grave et rue *Mansuy-Gauvain* au lieu de Gauvain dans l'ancienne rue du Bord-de-l'Eau.

Ces inscriptions sont à changer immédiatement. Notre histoire locale doit être respectée. Nos petits-neveux ne doivent pas trouver au coin des rues des noms tronqués pour rappeler le souvenir de ceux que l'on a voulu illustrer en les hodographiant. Ce serait consacrer l'erreur en la perpétuant, par une inscription officielle. Ces petites questions de détails ont plus d'importance qu'on ne se l'imagine dans les bureaux de l'administration. Il faut féliciter M. Badel d'être ainsi parti en guerre dans les colonnes de *l'Immeuble*.

Après ce préambule, nous parlerons du groupe des nouvelles rues en voie de percement autour de la Craffe. On eut l'heureuse idée de donner à des vocables empruntés à notre vieille histoire ducale. L'ombre des antiques tours de la porte Notre-Dame revivront les noms de Ferri III, le plus populaire de nos ducs et celui de Philippe de Gueldre. C'est parfait.

Cependant nous avons entendu faire à ce propos des critiques très judicieuses : on eut trouvé préférable de laisser le nom de Philippe de Gueldre dans le voisinage immédiat du qual René II son époux, comme l'avait d'ailleurs proposé M. Badel dans son récent dictionnaire.

La rue Philippe de Gueldre faisant suite à la rue Ferri III semble laisser croire à certains que la duchesse Philippe était l'épouse de Ferri III. Pourquoi ne pas donner à la voie projetée le nom de René d'Anjou ?

Le nom de René d'Anjou a été indiqué bien malencontreusement pour le nouveau groupe de rues du pourtour du parc Sainte-Marie, les vocables empruntés à la période ducale font moins bonne figure dans les quartiers du Nouveau-Nancy. Réservez ces noms moyennageux à la Ville-Vieille.

Le parc Sainte-Marie doit avoir le bonheur de posséder la future école des Beaux-Arts. Là, nous verrons se grouper des rues aux noms d'artistes comme Provençal, François, Mique. Voilà un excellent choix qu'il eût fallu compléter en trouvant d'autres illustrations artistiques (il n'en manque certes pas) au lieu des dénominations René d'Anjou, à placer près de la Craffe, puis Edmond About qui serait fort bien dans le quartier Alsace-Lorraine, dans une des voies du parc Sainte-Cécile.

Le groupement a été très heureux pour le quartier de Médeville. Autour de la nouvelle église du Sacré-Cœur, se liront des vocables ecclésiastiques comme ceux de Lavignerie, des Trois-Evêchés. Le nom de Jules Ferry fera bien à côté du nouveau groupe scolaire et le boulevard Charlemaigne qui aura grand air, paraît-il, traversera majestueusement les nouveaux quartiers.

Et maintenant continuera-t-on dans toute cette distribution de vocables, à oublier notre cher Ch. Courbe, qui a tant peiné et tant travaillé pour sa bonne ville de Nancy. C'était un modeste comptable, un humble et, par cela même, ne fut pas jugé digne d'entrer à l'Académie de Stanislas. Depuis, la docte compagnie s'est humanisée et démocratisée, rendons-lui cette justice.

Nous terminerons ces lignes en demandant une rue Charles-Courbe, en l'honneur du Nancéen qui a le plus œuvré pour notre hodographie locale.

NRO.

#### Rue Eugène-Ferry

Nancy, le 27 août 1906.  
Monsieur le rédacteur en chef,  
Trouvez-vous agréable d'entendre, jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, les sons d'un piano accompagnés de cris inhumains ?  
Demandez-le plutôt aux habitants de la rue Eugène-Ferry et des rues environnantes !

183  
Etoile n° 147  
29 Août

### Autour du parc Sainte-Marie

Notre enquête sur les mutilations projetées. — Interview de M. l'adjoint Gérard.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous avons tenu à faire une enquête sur les causes qui obligeraient la municipalité à tracer une rue en zig-zag de la rue Dupont-des-Loges au terrain Blandan, — au lieu de la prolonger en ligne droite jusqu'au parc Sainte-Marie, avec ouverture sur ce-lui-ci.

Nous avons interviewé d'abord M. Gérard, adjoint, qui nous a reçu dans son cabinet, et d'une façon très courtoise. Voici le résumé fidèle de l'entretien :

Nous exposons immédiatement le sujet de notre visite.

— Vous n'ignerez pas, monsieur l'adjoint, que l'on construit en ce moment une maison dans l'axe même de la rue Dupont-des-Loges, sur l'étroit bande de terrain qui borde le parc Sainte-Marie. Cette maison, une fois consentie, il deviendra impossible de prolonger cette rue jusqu'au parc, qui n'est distant que d'une dizaine de mètres.

— Je sais au courant, nous répond M. Gérard.

— Pourquoi donc la ville n'a-t-elle pas acheté les quelques mètres carrés de terrain nécessaires pour prolonger la rue Dupont-des-Loges dans la direction du parc et ouvrir sur celui-ci une entrée magistrale ? Cela n'était pas plus coûteux que de les acheter à côté, pour percer la rue tortueuse qui mutilera l'angle ouest du parc. N'est-ce pas une faute de laisser construire cette maison ?

— En effet, nous répond M. Gérard, et j'avais prévu ces critiques. Mais je me suis heurté à la volonté ferme et absolue de la commission d'administration. Elle n'a pas voulu acheter l'emplacement situé entre la rue Dupont-des-Loges et le parc Sainte-Marie, et sur lequel M. Biet élève sa maison.

— Pourquoi ce refus ?

— En voici la raison : M. Génin possédait la bande de terrain qui longe le parc Sainte-Marie, entre ce parc et la rue Pasteur, sur toute la longueur comprise entre la rue Jeanne-d'Arc et la rue Blandan. L'administration municipale lui en proposa l'acquisition au prix de 35 fr. le mètre carré, dans le but d'élever sur ces terrains de gentils cottages particuliers, avec entrée sur le parc dont ils auraient été séparés par une grille. M. Génin se refusa à céder à ce prix, demandant 45 fr. du mètre. Le conseil, consulté, s'opposa à l'acquisition, et c'est dans ces conditions que M. Génin vendit ces terrains à des particuliers.

— Mais, objectez-vous, il n'était pas nécessaire d'acheter tout le terrain, l'emplacement réalisant le prolongement de la rue suffisait.

— Oui, mais M. Génin ne voulait rien en distraire sans vendre le tout.

Nous faisons remarquer que ce terrain est cependant vendu en détail à des particuliers. C'est ainsi que M. Biet est propriétaire du lot qui fait face à la rue Dupont-des-Loges. Ce qu'il a fait dans le but de construire une maison, la ville aurait pu le faire pour ouvrir l'issue demandée.

— Les négociations étaient rompues, répond M. Gérard. De reste, il y a la rue en biais qui se trouvera tout près.

— Cette rue ne donnera pas accès sur le parc et le mutilera sans en permettre l'entrée. Et puis, elle est d'un tracé bien bizarre !

M. Gérard en convient.

— Mais, dit-il, telle qu'elle est, elle nous est imposée par la commission des bâtiments civils et parant de la rue Dupont-des-Loges, actuelle, elle ira rejoindre l'avenue de la Garenne en passant entre le parc Sainte-Marie et le terrain Blandan.

— Il aurait été aussi facile de la tracer en ligne droite ; en tout cas, elle ne remédiera en rien aux inconvénients signalés.

— Sans doute, mais elle aura quelques avantages, qui se rattachent au nouvel aménagement de terrain Blandan.

M. Gérard nous expose alors un projet qui consiste à transformer une partie du terrain Blandan en un petit jardin. Ce jardin ne serait séparé du parc Sainte-Marie que par la rue projetée, et plus tard on pourrait les réunir.

Alors pourquoi les séparer par une rue, et pourquoi tracer cette rue en biais du bon sens ? Pourquoi, en outre, l'amorose de façon à empêcher la rue Dupont-des-Loges d'aboutir à une entrée sur le parc Sainte-Marie, son terminus normal ?

Il est évident que M. Gérard ne peut répondre comme adjoint à ces questions, résolu, d'après ses explications, un peu contre son gré.

En résumé, il résulte de cette interview :

1° Que la commission d'administration s'en est tenue au rejet des propositions de M. Génin pour l'achat de la totalité de son terrain et n'a jamais cherché à s'entendre avec M. Biet pour le rachat du lot sur lequel il construit.

2° Que la municipalité rejette sur la commission des bâtiments civils la responsabilité du tracé en zig-zag qui va entamer le parc au lieu de l'ouvrir.

Nous irons interviewer demain le président de la commission des bâtiments civils.

**L'éclairage des péristyles.** — Mardi matin, on a suspendu pour l'éclairage du péristyle de l'hôtel de ville quatre magnifiques lanternes autogènes en cuivre repoussé. Ces lanternes, suspendues par des chaînes en cuivre du même style, sont éclairées par six lampes électriques de deux bougies chacune.

Le péristyle du théâtre doit être éclairé par trois lanternes de même style.

**Le miracle de l'arrosage.** — Nous voici à la suite des miracles. Hier, les habitants de Nancy ont pu en voir un sans aller à Lourdes, ni même à Saint-Mansuy.

Le car d'arrosage, que les méchantes langues prétendaient déposé au Musée lorrain, a fait sa réapparition dans nos rues, pulvérisant et arrosant des torrents d'eau....

Criens dans un miracle et souhaitons que le tonneau d'arrosage miraculeux puisse soutenir son service pendant de longues années. Hélas ! tous les miracles ne peuvent en dire autant.

Et maintenant que le monumental tonneau va pouvoir faire l'arrosage des rues, espérons que la municipalité n'oubliera pas les infertiles pelouses du cours Léopold, les gazons résimés à la suite du concours de la Pépinière, et ceux du parc Sainte-Marie, qui depuis des semaines n'ont pas reçu une goutte d'eau.

Faudra-t-il organiser un pèlerinage ?

Est républicain  
29 Août

### Broutilles

Nous aurions été étonné si le sectarisme qui aveugle l'Etoile ne lui avait fait commettre quelque impair.

Il s'agit de la maison devant barrer la rue Dupont-des-Loges, contre le parc Sainte-Marie. Unanimes sont l'opinion et la presse pour protester. L'Etoile ne peut s'en féliciter sans essayer de donner un coup de patte, à l'Est républicain, « bienveillant pour la municipalité, qu'il a contribué à faire élire », écrit l'Etoile.

Simple constatation : L'Est républicain est indépendant de la municipalité actuelle, mais il n'est pas son adversaire de parti-pris.

L'Est républicain est indépendant de la municipalité actuelle, comme il l'était de la précédente. On n'en saurait dire autant de l'Etoile et on voit bien quelle ne se console pas de ne plus recevoir, depuis 1904, de ces bonnes commandes d'imprimés qui aidaient tant à faire bouillir la marmite. — Qui s'y frotte s'y pique.

### Les abords du parc Sainte-Marie

(suite)  
Donc, on connaît les protestations qui se sont élevées dans le public et dans la presse contre la construction de la maison qui interceptera toute communication entre la

rue Dupont-des-Loges et le parc Sainte-Marie.

Rappelons que cette maison s'élève à l'angle de la rue neuve qui coupera en biais la rue Pasteur, juste au-dessus de la rue Dupont-des-Loges.

Nous croyons savoir que la municipalité est résolue à laisser achever la maison en cause que fait élever M. Biet fils, architecte.

D'ailleurs — dit-elle — le projet de la rue neuve a été adopté par la commission supérieure des bâtiments civils.

A l'enquête, il n'a soulevé aucune objection sérieuse.

Mais la grosse affaire est qu'il est compris dans l'emprunt qui a été approuvé à Paris.

Si ce projet était modifié, il faudrait encore ajourner indéfiniment l'exécution des grands travaux, car l'autorisation — imminente — de contracter l'emprunt nécessaire à leur réalisation, ne peut être donnée qu'en bloc.

La municipalité déclare encore sur cette affaire — et nous reproduisons à titre documentaire — que la Société des Amis du Nouveau-Nancy qui proteste énergiquement à l'heure actuelle contre la construction de la maison Biet, aurait dû faire valoir ses arguments au moment de l'enquête.

On s'est beaucoup occupé de l'aménagement intérieur du parc, de l'abatage des arbres, de la question d'un bassin, toutes choses n'intéressant pas directement la commission supérieure chargée d'approuver le projet, et l'attention n'a peut-être pas été attirée suffisamment sur le tracé des rues, chose dont cette commission avait à s'occuper tout particulièrement.

Tout cela est bel et bon. Mais on oublie de reconnaître que le projet de rue avait sa raison d'être avec le morcellement et la vente du terrain Blandan. — Si ce terrain reste en nature de promenade, la question change d'aspect. Il est très regrettable que la municipalité ne s'en soit pas rendu compte.

### Ce que dit M. Biet

C'est pour son frère que M. Biet, architecte, construit, dans le prolongement de la rue Dupont-des-Loges, la maison dont l'opinion publique nancéienne se préoccupe en ce moment.

Nous avons précisément rencontré mardi après-midi M. Biet, qui surveillait les travaux de sa future maison.

M. Biet nous a expliqué que cette maison serait réservée à son usage personnel ; elle ne comporterait qu'un étage et aurait un bow window.

M. Biet espère fermement que la construction n'en sera pas interrompue et qu'elle sera terminée le 1<sup>er</sup> juin 1907.

La perspective d'une expropriation lui apparaît donc comme peu vraisemblable.

### Réunion de commissions municipales

Les commissions municipales, chargées d'examiner les affaires à l'ordre du jour du conseil municipal de jeudi, se sont réunies mardi après-midi. Après sa séance, la commission d'administration s'est rendue au parc Sainte-Marie où elle s'est rendu compte de diverses améliorations et où elle a examiné de visu la question de la maison en construction et bouchant le prolongement de la rue Dupont-des-Loges.

### A l'hôtel de ville

On sait qu'il y a déjà près de deux ans que la ville a décidé d'orner le vestibule de l'hôtel de ville de candélabres artistiques.

Ceux-ci, au nombre de quatre, complètement terminés, viennent d'être posés ; ils affectent la forme octogone des lanternes décoratives placées aux grilles de la place Stanislas.

Construites en cuivre poli, le dessus est orné de guirlandes de fleurs en même métal artistement ciselé. L'éclairage de chacun de ces candélabres sera assuré par six ampoules électriques, placées en bouquet, de chacune vingt volts, soit pour chaque lanterne un éclairage de cent vingt bougies.

Les candélabres sont suspendus au plafond du vestibule par des chaînes Vaucanson également en cuivre poli.

Eclair n° 147  
30 Août

### Beaucoup de bruit

pour rien

Dans ces derniers temps, nos confrères ont mené toute une campagne autour de la question du parc Sainte-Marie. En vérité, c'est faire beaucoup de bruit pour peu de chose.

D'abord, dans cette entreprise, comme dans toutes les entreprises semblables, une enquête de commodo et d'incommodo a été faite. Aucun réclamation n'a été formulée. Les plans ont été dressés et adoptés. Quand on va se mettre à l'œuvre, il est bien tard de venir réclamer.

Ensuite, que veut-on ? Une entrée qui permette, de ce côté, aux nombreux habitants des rues Dupont-des-Loges et Kléber et de tout le quartier, un facile accès dans le parc Sainte-Marie ?

Mais on l'aura, cette entrée ; elle est comprise dans le plan et il ne sera plus besoin d'aller chercher à quelques mètres plus loin l'entrée de la rue Graffigny.

La perspective ne sera pas supprimée par la maison Biet. Tous les Nancéiens pourront contempler ce coin de verdure comme par le passé.

D'autre part, on abattra bien moins d'arbres, en suivant le tracé adopté qu'en prolongeant en ligne droite la rue Dupont des Loges ; si on eût voulu suivre l'axe de la rue Dupont des Loges, il eût fallu couper le parc presque par le milieu et dans toute sa longueur.

Ce sont du reste les mêmes gens qui jadis ont réclamé l'abatage d'un grand nombre d'arbres en vue de l'élargissement des allées, qui maintenant s'élèvent contre un acte semblable.

Le tracé du tronçon de rue projeté ne sera « boiteux », la ligne droite ne souffrira nullement, car la déviation tant incriminée ne sera qu'une légère courbe, et cette courbe permettra, sans faire d'angle prononcé de rejoindre la rue qui sera percée perpendiculairement à la rue Pasteur.

Aussi est-ce à l'unanimité que les membres de la commission, après s'être rendus sur les lieux, ont décidé de laisser continuer les travaux de la maison Biet et de poursuivre l'exécution du plan primitif.

Tout n'a peut-être pas été fait au gré des désirs de nos confrères !

Le plan a été tracé au mieux des intérêts de notre cité et nos concitoyens rendront avant peu hommages excellents idées de la municipalité.

### LE COMMISSARIAT DE POLICE DU NOUVEAU NANCY

Nos lecteurs savent que la municipalité a fait commencer, dans le quartier de la Commanderie, les fondations d'un bâtiment qui est destiné au commissariat de police établi autrefois rue de Villers. Ce poste sera construit rue de la Croix-de-Bourgogne, contre la maison Viniger.

Quelques esprits chagrins ne sont pas contents, paraît-il. Selon eux, l'emplacement du nouveau bâtiment était tout indiqué en bordure de la place de la Croix-de-Bourgogne, à l'angle formé par la rue particulière dite Courbet. Là on l'aurait vu, et les étrangers au quartier auraient pu le trouver sans difficulté ; là les agents auraient eu de la lumière et il n'aurait pas été obligés d'allumer leur lampe à deux heures de l'après-midi.

Les objections sont plutôt spécieuses que sérieuses. Un commissariat de police, où qu'il soit élevé, est visible à l'œil nu et tous ceux qui en auront bien besoin, même les gens qui ne connaissent pas le quartier à fond, sauront le trouver.

Quant à la lumière, le magistrat du commissariat en aura comme beaucoup de nos concitoyens, qui habitent la même rue ou d'autres rues.

Si la municipalité a choisi l'emplacement où le bâtiment va s'élever c'est qu'elle y a vu, au point de vue pécuniaire un avantage sérieux. Tout en cherchant à faire plaisir à ses administrés, elle a essayé de leur éviter des dépenses inutiles. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

A l'église du Sacré-Coeur

La mission annamite qui est à Nancy depuis quelques semaines, a visité mardi, en compagnie de M. Rougieux, architecte, les travaux de la basilique du Sacré-Coeur, rue de Laxou.

Ces mandarins ont paru s'intéresser beaucoup aux détails techniques qui leur ont été donnés par le maître de l'œuvre, sur la construction, les modes d'appareillage, les voûtes du système Fabre, les vitraux, le dôme en bronze, les calottes des deux tours, etc.

Ils ont admiré les nombreux objets d'art de cette neuve église, et surtout la grille magnifique en fer forgé, chef-d'œuvre de la maison Gignoux, que l'on pose actuellement autour de l'enclos.

L'éclairage électrique

On a suspendu pour l'éclairage du péristyle de l'Hôtel de Ville quatre magnifiques lanternes octogonales en cuivre repoussé. Ces lanternes, suspendues par des chaînons en cuivre du même style, sont éclairées par six lampes électriques de douze bougies chacune.

Le péristyle du théâtre doit être éclairé par trois lanternes de même style.

Cette innovation de la municipalité sera bien accueillie par les Nancéiens.

Le car arroseur

Enfin, M. le directeur des tramways a bien voulu nous exhiber à nouveau le car arroseur qu'un de nos spirituels confrères avait annoncé comme devenant la propriété du Musée lorrain.

Le car a circulé hier dans quelques rues de notre ville; il a renouvelé ses faits et les protestations recommencent de plus belle.

Nous espérons que la municipalité interviendra pour que la compagnie règle le jet de l'eau et fasse assurer le service durant les quelques jours de chaleur que nous avons encore à subir.

A l'hôtel de la rue Charles III

Il nous revient que le condamné à mort Drouot, qui tua une jeune fille de Velle-sur-Moselle dans les circonstances que nous avons relatées, a une confiance très grande dans la clémence du chef de l'Etat. Un surveillant spécial est installé dans la cellule de Drouot et a commencé avec ce dernier l'interminable partie de cartes. On dit même que Drouot a une « chance » de... pendu.

A l'hôtel des Postes

L'amélioration que l'« Eclair de l'Est » réclamait depuis plusieurs mois vient de se réaliser.

On a placé, ou plutôt on a appendu dans la grande salle de l'hôtel des Postes une horloge qui, pour être volumineuse n'en est pas moins assez coquette. L'horloge est exactement fixée au-dessus du guichet central, c'est-à-dire au milieu de la salle, et elle frappe les regards de toutes les personnes qui entrent dans le vaste hall.

Le Conseil municipal va délibérer sur une subvention à allouer pour la pose d'autres horloges dans les autres salles de l'hôtel des postes.

A la Pépinière

On nous écrit : Monsieur le Rédacteur, Il y a deux ans, au moment du concours régional agricole, on supprima tous les anciens bancs avec les bases en pierre de taille qui les supportaient. Mais, dans la hâte fébrile des aménagements, comme on était à la veille du concours, on oublia de replacer une douzaine des bancs nouveau-système,

notamment dans les allées latérales, et dans le fond de la promenade.

De sorte qu'aujourd'hui, non seulement les anciens bancs, si commodes, ont disparu, mais encore il y a moins de nouveaux que d'anciens, et il est impossible aujourd'hui, à cette époque de vacances, de trouver la moindre place à la Pépinière, dans l'après-midi.

Une quarantaine de bancs, disposés régulièrement dans les allées, seraient certes les bienvenus et le public en bénirait la municipalité.

L. K.

Nous nous associons à la demande de notre correspondant. Il est nécessaire d'installer de nouveaux bancs à la Pépinière. Si la municipalité veut bien donner suite à cet appel, nous lui conseillons de choisir des bancs plus confortables que ceux qui sont placés à la Pépinière et au parc Sainte-Marie.

Nous sommes à une époque où le bien-être doit être accessible à tous, que nos édiles nous donnent donc de nombreux bancs larges et lattés. — N. D. L. R.

Écrit de l'Est  
30 jours

Autour du parc Sainte-Marie

A la commission des bâtiments civils. — Interview de M. Aubin.

On se souvient que dans l'interview que M. Gérard, adjoint, a bien voulu nous accorder, il s'était montré en somme plutôt favorable aux réclamations des habitants de la rue Dupont-des-Loges et à la substitution d'un prolongement en ligne droite, aboutissant à une surélévation sur le parc Sainte-Marie, au trouçon bicorne qui est appelé à le remplacer.

Mais M. Gérard objectait la décision de la commission municipale d'administration, et au outre l'avis de la commission des bâtiments civils, qui aurait imposé à la municipalité le tracé de la rue balteuse, destiné à relier l'avenue de la Garenne à la rue Dupont-des-Loges.

Nous savions déjà que la commission municipale avait adopté le projet définitif contre lequel protestent la presse et l'opinion, mais nous tenions à connaître les raisons pour lesquelles la commission des bâtiments civils le lui avait imposé.

Nous nous sommes donc transportés chez M. Aubin, législateur en chef des ponts et chaussées, président de la commission des bâtiments civils qui a répondu très aimablement à nos questions.

— Vous avez eu connaissance, monsieur le président, du projet d'aménagement de parc Sainte-Marie, qui a été soumis à la commission ?

— En effet, nous répond M. Aubin, au début de l'année 1906 la commission a été consultée sur l'aménagement du parc et de ses abords. Elle a même exprimé quelques vœux à ce sujet.

— Peut-on vous demander lesquels ?

— Le seul ayant quelque importance était l'établissement d'une voie de communication entre la rue Pasteur et l'avenue de la Garenne.

— A-t-elle imposé un tracé ?

— Mais aucunement ! D'abord la commission des bâtiments civils n'a eu voix consultative; elle est appelée à émettre des avis, mais ne peut les imposer. En l'espèce, son avis a été qu'une voie serait utile entre l'avenue de la Garenne et la rue Pasteur, mais elle n'a pas spécifié le point où cette voie devrait aboutir.

— Par conséquent, la commission ne tient pas absolument à ce que le tracé de cette voie fasse un coudé, ni à ce qu'elle vienne couper un angle du parc Sainte-Marie pour venir commencer l'enceinte soustraite en face de la rue Dupont-des-Loges ?

— Au contraire ! Je suis persuadé qu'il ne serait venu à l'idée d'aucun membre de conseiller le tracé d'une ligne en biais, enlevant au parc un coin de forêt.

Nous faisons observer à M. Aubin que la municipalité rejette sur la commission des bâtiments civils la responsabilité de ce tracé ?

— Je ne me souviens de rien de semblable, dit M. Aubin. Au surplus, voyez M. Charbonnier, architecte, qui a été le rapporteur de cette affaire. Il pourra vous fournir de plus amples explications. Quant à moi personnellement, je ne puis que vous dire que le tracé sur lequel

vous nous consultez. Même en admettant que l'on transforme en square le coin de forêt que l'on veut isoler du parc, l'idée ne me paraît pas heureuse. Il serait bien préférable que la rue à construire fût droite et n'empiâtât point le bouquet.

Nous remercions M. Aubin et nous prions nos lecteurs.

Demain nous irens voir M. Charbonnier, mais il nous semble établi dès à présent que la commission des bâtiments civils ne retirait aucun obstacle à la modification que demandent les habitants. Aucun prétexte ne peut plus empêcher la municipalité de négocier avec M. Biet pour prolonger la rue Dupont-des-Loges en ligne droite sur son terrain, en ouvrant sur le parc une issue qui sera autrement décorative que l'encoche d'une rue balteuse.

Si elle s'y refuse, elle devra prendre à elle seule la responsabilité de la faute commise.

Les séances du conseil municipal de Nancy, Nancy, 28/29 août 1906.

Monsieur le rédacteur en chef, Pourriez-vous, s'il vous plaît, me faire connaître pour quel motif le conseil municipal ne soit venu à ses séances des trois heures de l'après-midi.

— Au temps du conseil précédent, qui se réunissait le soir, à huit heures et demie, j'aimais à assister à ses séances, afin de mieux connaître nos représentants. La manière actuelle du conseil, en tenant ses séances de jour, m'enlève cette facilité, ainsi qu'à beaucoup de citoyens tenus par leurs occupations. Les séances restent publiques, il est vrai, mais on leur enlève beaucoup de leur publicité par ce moyen.

Veuillez agréer, etc. H. G.

A Prévilles

Monsieur le rédacteur, Le haut du cimetière de Prévilles est dépourvu d'eau, puisqu'il n'existe pas de bornes-fontaines dans cette partie.

N'y en a-t-il jamais ? Depuis l'établissement du réservoir de Boufflers, il semble qu'on pourrait donner satisfaction en établissant des conduites aboutissant au-dessus de Prévilles.

Il est à remarquer que, parfois, le trop plein du réservoir s'écoule, à un fort débit, dans les caniveaux de l'avenue de Boufflers, écoulement sans profit.

Veuillez-vous transmettre cette réclamation au service compétent par les voies de votre journal ? Agréer, etc.

Les abords du parc Sainte-Marie

(suite)

Nous croyons savoir que la municipalité, tout en reconnaissant l'inconvénient qui résultera de l'existence de la maison Biet, face à la rue Dupont-des-Loges, ne peut se décider à arrêter la construction de cette maison. Elle estime que ça coûterait trop cher.

Par contre, une ouverture serait pratiquée dans le mur du parc, à côté de la maison Biet, dans une bande de terrain appartenant à la ville, et l'on renoncera à tracer une rue, dans le bois, jusqu'à l'avenue de la Garenne. Cette dernière résolution aurait l'avantage d'empêcher un nouveau déboulement.

A travers Nancy

Création du boulevard Charlemagne. — Dans la banlieue : Laxou et Villers-les-Nancy. — La rue transversale de Laxou. — La rue Fabert. — Questions d'hygiène. — Déplacement d'un bureau d'octroi

Depuis quelque temps déjà on a entrepris dans la partie comprise entre la rue de Villers et la propriété de Médréville, appartenant aux seigneurs de la communauté de Saint-Charles, la construction du large boulevard Charlemagne, destiné à relier les rues de Villers et de Laxou.

Pour la création de cette vaste artère, qui prolongera le territoire de Nancy, à une très faible distance seulement de la limite de Laxou (vingt-huit mètres exactement), on a amené des quantités de terres provenant des terrassements qui ont été faits pour la construction des bâtiments du nouvel hôpital militaire.

Le transport des terres nécessite peu de difficultés. En effet, on a installé sur le terrain où est tracée la nouvelle voie une petite ligne ferrée et de petits trains formés de wagons chargés de déblais le sillonnent toute la journée.

Les ouvriers occupés au déchargement font basculer les wagonnets, le remblai roule sur le côté de la voie, puis la rame est mise en route de nouveau.

Le travail est mené activement, très activement même, mais il sera long, car le nouveau boulevard emprunte, notamment dans sa partie centrale, un semblant de vallon qui nécessitera la construction d'un petit aqueduc et un remblai de plus de trois mètres.

La commune de Laxou a tenu à indiquer ses limites sur la route de Villers, de sa voisine la ville de Nancy.

C'est ainsi qu'elle vient de faire apposer une plaque bleue, portant ces mots : Commune de Laxou, sur la maison d'angle de la rue Voltaire qui donne, comme on le sait, rue de Villers, à cinq mètres du territoire de Nancy.

On ne peut que féliciter Laxou de cette innovation, peu coûteuse il est vrai, mais d'une utilité incontestable.

Ajoutons que Laxou vient de faire jalonner une rue projetée depuis quelque temps déjà.

Cette voie nouvelle empruntera une ligne transversale partant de la rue de Villers, en face de la ferme du Placieux, pour aboutir au pied de la côte de Laxou, à l'endroit où se trouve cet infect étang Sainte-Anne, qui disparaîtra, affirme-t-on.

Puisque nous sommes rue de Villers, territoire de Laxou, disons aussi que l'on verrait avec très grand plaisir disparaître du ruisseau de la route les eaux ménagères, produites par quelques immeubles, en bordure, qui, par ces chaleurs tropicales se transforment si rapidement en un dégoûtant marais.

La chose est facile à faire puisque Nancy vient de terminer fort heureusement son collecteur jusqu'à la limite du territoire.

Si une rue ne comptait pas être dotée d'une canalisation, c'est assurément la rue Fabert, la dernière voie située au sud-ouest de la ville. Cette rue, qui commence rue de Villers pour finir au chemin de Remicourt, possède ce cas fort bizarre d'être mitoyenne entre les communes de Nancy et de Villers-les-Nancy.

En effet, le côté gauche de la rue est situé sur le territoire de Nancy, le côté droit, au contraire, est complètement sur le territoire de Villers-les-Nancy.

Lorsque cette rue fut ouverte jadis, sur un chemin ne comportant guère qu'une largeur maxima de huit mètres, on ne construisit que quelques maisons de rentiers sur le côté appartenant à Nancy. Comme cette rue était située aux confins de la ville et que sa population comportait très peu d'habitants, elle resta dans un état complet d'abandon.

Il y a deux ans déjà que le terrain situé sur le côté droit de cette rue, c'est-à-dire territoire de Villers, qui n'était composé que de prés appartenant au propriétaire de la ferme du Placieux, fut vendu par lots à un entrepreneur qui y construisit de nombreuses et coquettes petites maisons.

Cependant, cette rue, qui n'était que de huit mètres de largeur, fut portée à douze, le propriétaire du terrain vendu au côté droit ayant cédé la largeur complémentaire.

Afin d'assurer la salubrité de cette nouvelle voie, l'entrepreneur de maçonnerie, qui vient d'y construire, comme nous le disons, un certain nombre d'immeubles, a obtenu l'autorisation de créer un égout qui desservira toutes ses constructions.

Comme ce nouvel égout que l'on construit empruntera le milieu de la rue, il sera donc par conséquent en entier sur le territoire de Villers et restera la propriété particulière de l'entrepreneur.

Il est probable que les propriétaires des immeubles situés sur le côté gauche, territoire de Nancy, pourront être autorisés par l'entrepreneur à s'emboucher dans cet égout particulier, qui vient d'être relié au collecteur de la ville.